

Parc national des Ecrins

Orientation 4.3: Développer le partenariat avec les stations touristiques

[...]

• Mesure 4.3.1. Renforcer les solidarités et les complémentarités stations/vallées

La douzaine de stations touristiques implantées dans l'aire optimale d'adhésion du parc national des Écrins (stations de sports d'hiver principalement, auxquelles s'ajoute la station nautique de Serre-Ponçon) a vocation à :

- créer des emplois et générer une économie profitable aux villages des vallées (voir « Diagnostic socio-économique » I.4) ;
- contribuer au maintien de l'activité agricole (agroalimentaire notamment), indispensable à la qualité des paysages ;
- générer une activité périphérique favorable aux activités artisanales ;
- préserver les patrimoines naturel, culturel et paysager exceptionnels, garants de l'attractivité touristique durable du territoire.

Conscientes des enjeux de développement durable, certaines stations de sports d'hiver ont diversifié leur offre pour mieux « répartir » la saison sur l'année, et s'orientent vers un mix sports de glisse en hiver et activités de pleine nature le restant de l'année (randonnée, activités nautiques, sports d'eau vive, VTT...). Une combinaison qui concilie par ailleurs activités ludiques et découverte du territoire au sens large du terme (patrimoines culturel, historique, culinaire...).

Les complémentarités et la solidarité entre stations et vallées doivent se construire autour de valeurs porteuses :

- valorisation réciproque des patrimoines naturel et culturel ;
- promotion des structures d'accueil du territoire (dont les maisons du parc national) comme centres de ressources auprès des touristes des stations ;
- développement des transports en commun à partir des vallées et notamment des gares ferroviaires (route, câble...), et intégration dans les offres de découverte.

Les dispositifs et moyens mis en oeuvre intégreront et favoriseront progressivement l'accessibilité et la circulation des personnes handicapées et des publics à mobilité réduite.

Rôles de l'EPPNE: Accompagnement technique, le plus en amont possible, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre dans la réflexion, les documents d'aménagement, et les démarches paysagères et de cohérence territoriale ; apport de connaissances patrimoniales ; mise à disposition d'outils méthodologiques et techniques ; transfert d'expériences. Cet accompagnement privilégie la discussion, la rencontre et l'échange sur le terrain.

Contribution attendue des communes adhérentes: Association de l'eppne et des acteurs concernés, en amont des projets, à la prise en compte des patrimoines, paysages et ressources, et à la recherche des solutions techniques les mieux adaptées aux enjeux de solidarités économique et sociale.

Principaux autres partenariats à mobiliser: Ensemble des acteurs impliqués dans le développement des territoires.

Parc national des Ecrins

- **Mesure 4.3.2. Accompagner les stations dans des démarches de qualité environnementale**

Depuis quelques années, de nombreuses stations touristiques s'inscrivent dans des démarches

de rapprochement, voire de convergence stratégique entre gestionnaires d'activité touristique et acteurs de la préservation des patrimoines. Certaines s'impliquent dans des démarches écoresponsables. Dans ce contexte, le partenariat entre les stations de sports d'hiver et l'établissement public du parc peut s'articuler autour des axes suivants :

- sensibiliser les publics à l'environnement et au territoire (découverte de la vie montagnarde et de la sensibilité des écosystèmes en hiver) ;
- accompagner les stations lors de l'aménagement ou de la restructuration des domaines skiables (transmission d'informations sur le territoire, appui technique pour la prise en compte des ressources naturelles (eau...) et paysagères ...) ;
- assurer un appui technique aux stations s'engageant dans des démarches éco-responsables ;
- accompagner les stations et les acteurs socioprofessionnels dans l'élaboration de produits écotouristiques (voir mesure 4.1.1) ;
- aider les stations à prendre en compte la flore et la faune sauvages dans leurs programmes d'aménagement (voir mesures 2.1.1 et 2.1.2);
- inciter les stations à signaler les câbles aériens (prévention des collisions avec les rapaces) et à résorber les installations obsolètes ;
- inciter les stations à travailler avec les CLE des SAGE pour l'élaboration de schémas de conciliation des usages.

Rôles de l'EPPNE: Accompagnement technique, co-organisation de campagnes de sensibilisation à l'environnement ; mise à disposition d'outils méthodologiques et techniques ; accompagnement des démarches de développement durable ; transfert d'expériences, etc. Cet accompagnement privilégie la discussion, la rencontre et l'échange sur le terrain.

Contributions attendues des communes adhérentes: Association de l'eppne en amont des projets structurants, et des acteurs concernés en amont des démarches de progrès éco-responsables.

Principaux autres partenariats à mobiliser: Ensemble des acteurs impliqués dans le développement des territoires.

Parc national des Ecrins

Référence ID de l'article : #2440

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-16 12:09